



## Convention d'autorisation de diffusion et d'utilisation d'éléments promotionnels

### Entre les soussignés :

Le Titulaire des droits / Autorisant

**Nom et prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Courriel / Téléphone :** .....

Et :

*L'Association Roudoubulle, organisatrice du Festival ROUDOUBULLE, située au 36 rue de Beauregard, 22190 PLERIN, représentée par : Hélène Marmouget (présidente) et Sébastien Jeanmougin (secrétaire et trésorier). mail : roudoubulle22@gmail.com*  
(ci-après « l'Organisateur »)

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1 – Œuvre concernée

Le Titulaire des droits déclare disposer des droits nécessaires sur l'œuvre suivante :

**Titre du film / court-métrage :** .....

**Durée :** .....

(ci-après « l'Œuvre »)

### Article 2 – Objet de l'autorisation

Le Titulaire des droits autorise, à titre gracieux, non exclusif et sans transfert de propriété, l'Organisateur à utiliser l'Œuvre dans le cadre strict du Festival ROUDOUBULLE, de sa préparation, de sa communication et de sa valorisation.

### Article 3 – Droits autorisés (cocher les cases souhaitées)

- Projections (scolaire et publique) de l'Œuvre dans le cadre du Festival ROUDOUBULLE – édition 2026
- Visionnage en classe / ateliers pédagogiques préparatoires au festival.
- Utilisation d'extraits, bande-annonce, images fixes, affiche et éléments de communication pour la promotion du festival.
- Publication sur le site internet du festival.
- Publication sur les réseaux sociaux du festival.

- Utilisation dans la presse, dossiers de communication et supports imprimés liés au festival.
- Mise en ligne d'un lien vers le film sur le site du festival uniquement en cas de prix remporté par le film, selon les modalités convenues avec le Titulaire des droits.
- Intégration d'extraits dans un montage récapitulatif ou bande-annonce du festival.

#### **Article 4 – Territoire et durée**

La présente autorisation est consentie pour le monde entier lorsque la diffusion intervient sur internet, et pour la France pour les projections physiques, pour une durée de 3 ans à compter de la signature, sauf retrait anticipé demandé par écrit pour les usages en ligne futurs, dans un délai raisonnable.

#### **Article 5 – Garanties**

Le Titulaire des droits garantit disposer des autorisations nécessaires (auteurs, producteurs, interprètes, musiques, images, mineurs le cas échéant) permettant les usages ci-dessus et garantit l'Organisateur contre tout recours de tiers relatif aux autorisations accordées.

#### **Article 6 – Respect de l'œuvre**

L'Organisateur s'engage à respecter l'intégrité de l'Œuvre. Seuls des extraits courts ou adaptations techniques nécessaires à la communication pourront être réalisés.

#### **Article 7 – Droit applicable**

La présente convention est soumise au droit français. Tout différend relèvera, à défaut d'accord amiable, des juridictions compétentes.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2026

En deux exemplaires.

#### **Signatures**

##### ***Le Titulaire des droits :***

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour autorisation »)

##### ***L'Association Roudoubulle :***

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

